

DEUXIEME APPEL A CANDIDATURE

MASTERS DE RECHERCHE ET PROFESSIONNELS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

L'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis (ESSECT) annonce l'ouverture d'un deuxième appel à candidature à ses Masters professionnels et de recherche au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

Masters de recherche :

1. Economie du Développement Régional (EDR)
2. Macroéconomie et Finance Internationale (MFI)
3. Management et Stratégies des Organisations (MSO)
4. Décisions Marketing et Innovation (DMI)

Masters professionnels :

1. Management et Marketing du Luxe (MML)
2. Management Entrepreneurial et Marketing dans les Industries Culturelles et Créatives (MEMICC)¹

Ces formations s'adressent à des candidats ayant obtenu une licence dans le domaine des sciences économiques ou de gestion. La sélection tiendra compte d'un score obtenu par le candidat. Le score sera calculé en fonction de la moyenne des trois années d'études en licence, de la réussite à la session principale ou de rattrapage, de la nature de la mention du résultat de fin d'année, du nombre d'années de redoublement ainsi que de la moyenne des trois matières jugées fondamentales pour la formation choisie (voir annexes).

Le dépôt des candidatures se fera au bureau d'ordre de l'ESSECT (horaire administratif) pendant la période allant du **16 au 19 septembre 2024**.

Pour avoir une idée sur nos offres de formation en master, veuillez visiter notre site web en cliquant sur les liens suivants :

- Guide des études en master pour l'année 2024-2025 (Cliquer [ICI](#))
- Présentation vidéo des masters de l'ESSECT (Cliquer [ICI](#))

Dossier à fournir :

Les candidats sélectionnés doivent déposer au bureau d'ordre de l'ESSECT les pièces suivantes :

- 1 copie conforme du diplôme du Baccalauréat ;
- 1 copie conforme du diplôme de Licence (ou de maîtrise) ;
- 1 copie conforme de tous les relevés des notes (y compris les années de redoublement) ;
- 1 copie de la carte d'identité nationale ;
- 3 photos d'identité ;
- 1 CV ;
- Le formulaire de dépôt de candidature (Cliquer [ICI](#)) ;
- Une lettre de motivation éventuellement argumentée par les attestations de stages poursuivis au cours des études ;
- Justificatifs des activités en tant que membre actif d'un club des étudiants ou d'une association.

¹ Ne sont pas concernés par ce deuxième appel les formations relevant des sciences de gestion, sciences économiques, sciences de l'ingénieur et de l'informatique.

Annexe 1 : Calcul du score de sélection²

Le public cible des masters professionnels et de recherche est constitué par les étudiants titulaires, d'au moins, un diplôme de licence. Le parcours de formation de chaque étudiant est pris en considération pendant l'étape de la sélection (*un croisement entre le parcours de formation en licence et le public cible des masters est fourni au niveau de l'annexe 2*).

Ensuite, la sélection des dossiers se fait à partir du calcul d'un score. Ce score intègre :

- la **moyenne des moyennes générales** obtenues au cours *des trois années de formation de licence*,
- un **bonus** qui tient compte de la session de réussite (principale ou de contrôle) et des mentions obtenues,
- un **bonus** qui tient compte de la moyenne de trois matières fondamentales (*la liste des matières fondamentales est fournie au niveau de l'annexe 3*) dans le cursus de l'étudiant,
- un **bonus** qui récompense les étudiants qui participent dans les activités des clubs et des associations, et enfin
- un **malus** qui tient compte du nombre de redoublements pendant les années de licence.

$$\text{Score} = (\text{mm} + \text{b}_{\text{sp}} + \text{b}_{\text{Ment}} + \text{b}_{\text{Mfond}} + \text{b}_{\text{club}} - \text{r})$$

Avec:

- **mm** = $1/3 [\Sigma \text{moyennes des trois années de formation en licence}]$: Note / 20 ;
- **b_{sp}**: Bonus associé à la réussite à la session principale (des trois années de licence), avec :
 - 0,5 point si une seule session principale
 - $\text{b}_{\text{sp}} =$ 1 point, si deux sessions principales
 - 1,5 point, si trois sessions principales
- **b_{Ment}**: bonus associé à la réussite avec mention Assez bien et plus. Pour chacune des 3 années de licence :
 - 1 point si la moyenne générale est comprise entre 12 et 13,99 (mention **Assez-Bien**);
 - 2 points si la moyenne générale est comprise entre 14 et 15,99 (mention **Bien**);
 - 3 points si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16,00 (mention **Très-Bien**).
- **b_{Mfond}** : bonus associé à la moyenne de trois matières fondamentales dans le cursus de l'étudiant. Ces 3 matières sont fixées par le responsable du master, en coordination avec son équipe pédagogique (voir annexe 4).

Mfond = $1/3 [\Sigma \text{des notes des trois matières fondamentales}]$. **Dans le cas où l'étudiant n'a pas étudié l'une de ces trois matières, la note correspondante sera nulle** car il s'agit d'un pré-requis indispensable à la formation. Ce bonus est mesuré en se référant aux termes suivants :

² Le calcul du score de sélection tel que détaillé dans cette section s'applique pour le cas des diplômes de licences. Pour les autres diplômes (maîtrise, bachelor...etc.), nous gardons le même esprit de calcul avec quelques adaptations (exemple : la moyenne des moyennes générales annuelles tient compte du nombre des années d'études supérieures).

$$b_{Mfond} = \begin{cases} 0 \text{ point, si } Mfond < 10 \\ 0,5 \text{ point, si } 10 \leq Mfond < 12 \\ 1 \text{ point, si } 12 \leq Mfond < 14 \\ 2 \text{ points, si } 14 \leq Mfond \end{cases}$$

- **b_{club}**: un bonus de 1 point accordé aux étudiants qui sont membres actifs dans un club ou d'une association estudiantine (ESSECT ou autres). Ce bonus est aussi accordé aux joueurs d'une équipe nationale sportive (Il faut obligatoirement fournir un document justificatif ou une attestation officielle).
- **r : malus** qui tient compte du nombre d'années de redoublement (-2 points si l'étudiant a redoublé une seule année ; - 8 points si l'étudiant a redoublé deux années. Les étudiants qui ont redoublé plus de deux fois (3 redoublements et plus) ne pourront pas avoir accès à la présélection des masters).

Annexe 2 : Licences éligibles pour accéder aux Masters de recherche et professionnels

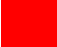

	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Licence 4	Licence 5	Licence 6
Economie du Développement Régional (EDR)	Analyse et Politique Economiques	Monnaie, Finance, Banque et Assurance	Ingénierie Economique et Financière	Business Economics	Finance	Management
Macroéconomie et Finance Internationale (MFI)	Analyse et Politique Economiques	Monnaie, Finance, Banque et Assurance	Ingénierie Économique et Financière	Business Economics	Finance	
Management et Stratégies des Organisations (MSO)	Management	Marketing	GRH	Finance		
Décisions Marketing et Innovation (DMI)	Marketing	Management	E-Business			
Management et Marketing du Luxe (MML)	Management	Marketing	GRH	Art, mode, design et design graphique, journalisme et communication,	Architecture et urbanisme, domaine de l'informatique	Hôtellerie, tourisme et archéologie
Management Entrepreneurial et Marketing des Industries Culturelles et Créatives (MEMICC)	<ul style="list-style-type: none"> • Licences en sciences humaines et sociales et assimilées : Patrimoine, Beaux-arts, Design, Architecture, Urbanisme, Musique, Médias, Médiation culturelle, Tourisme, Mode, etc. • Licences en sciences de gestion et en sciences économiques* • Licences en sciences de l'ingénieur*, de l'informatique* et celles relatives à l'économie créative et numérique. • Master et maîtrise relevant des sciences de gestion*, des sciences économiques*, des sciences humaines et sociales et assimilées : Patrimoine, Beaux-arts, Design et Architecture, Urbanisme, Musique, Médias, Médiation culturelle, Tourisme, Mode, économie créative et numérique, etc., ainsi que relevant des sciences de l'ingénieur et de l'informatique. <p>* IMPORTANT À NOTER : Ce deuxième appel à candidatures du Master MEMICC lancé au titre de l'année universitaire 2024-2025 est destiné aux <u>profils ayant des diplômes (de Licence, Master ou Maîtrise) en phase avec l'ART, la CULTURE et les formations assimilées</u> ainsi qu'aux <u>PROFESSIONNELS(des secteurs public ou privé)</u> et les <u>PORTEURS DE PROJETS</u> en liens avec les activités culturelles, artistiques et créatives. Ne sont pas concernés par ce deuxième appel les formations relevant des sciences de gestion, sciences économiques, sciences de l'ingénieur et de l'informatique.</p>					

Master de recherche

Master professionnel

Annexe 3 : Liste des matières fondamentales suivies en Licence

	Matière 1	Matière 2	Matière 3
Economie du Développement Régional (EDR)	Microéconomie 1 (L1)	Macroéconomie 1 (L1)	Anglais 4 (L2, S2)
Macroéconomie et Finance Internationale (MFI)	Microéconomie 1 (L1)	Macroéconomie 1 (L1)	Business English (L3, S2)
Mangement et Stratégies des Organisations (MSO)	Principes de gestion	Fondamentaux du management	Théorie des organisations OU Compétences entrepreneuriales business plan financier
Décisions Marketing et Innovation (DMI)	Principes de gestion	Marketing	Informatique
Management et Marketing du Luxe (MML)	Principes de gestion	Fondamentaux Marketing OU Fondamentaux du Management	Management de projets OU communication marketing
Management entrepreneurial et marketing des industries culturelles et créatives (MEMICC)	La moyenne des matières fondamentales n'entre pas dans le calcul du score pour ce master		

-  Master de recherche
-  Master professionnel